



Mairie de Valence-en-Brie

## **ARRETE DU MAIRE N°38/2014**

Le Maire de la Commune de Valence-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

VU le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection de Monsieur VIEIRA José, troisième adjoint,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service technique, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur José VIEIRA, troisième adjoint **à compter du 15 avril 2014.**

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur José VIEIRA, 3<sup>ème</sup> adjoint, délégué au Service Voirie, Réseaux, Travaux, Sécurité et Bâtiments, assurera en mes lieux et place les fonctions et missions relatives à ses attributions.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur José VIEIRA, 3<sup>ème</sup> adjoint, à l'effet de signer tous les documents relatifs à ses attributions en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Article 3 : Ampliation adressée au :

- A Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Au Comptable de la Collectivité,
- A l'intéressé.

Fait à Valence-en-Brie, le 15 avril 2014

Le Maire,



*Serge VAUCOULEUR*  
Serge VAUCOULEUR.